

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :
diminuer, c'est possible

FICHE ACTION 11 (AXE 1)

INCITER LES LABORATOIRES RÉALISANT DES ANTILOGRAMMES À UTILISER DES MÉTHODES VALIDÉES DÉDIÉES À LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET À DÉVELOPPER DES RÉSEAUX ENTRE EUX

Structure pilote : ANSES (Lyon - RESAPATH)

Structures associées et consultées : ADILVA, AFLABV, DGAI

Mesure en lien avec les actions suivantes :

Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 03 septembre 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte national et européen :

Les niveaux de résistance aux antibiotiques sont très variables en fonction des filières animales et, au sein de celles-ci, selon les bactéries, les stades de production et les types d'infections.

En France, dans le cadre de leur activité de clientèle, les vétérinaires peuvent avoir recours à des analyses de laboratoires pour connaître les niveaux de résistance des bactéries pathogènes isolées des animaux qu'ils soignent. La connaissance de ces niveaux de résistance est de nature à orienter très fortement leur prescription puisqu'elle identifie les antibiotiques pour lesquels une plus ou moins grande probabilité de succès ou d'échec thérapeutique est attendue.

L'enjeu de la mesure 11 porte sur la qualité des analyses d'antibiogrammes réalisées par ces laboratoires, qui se doivent d'être élevées et adaptées à la médecine vétérinaire. Les méthodes utilisées doivent être validées et les laboratoires doivent être formés, contrôlés et leurs connaissances régulièrement actualisées sur les phénotypes de résistance émergents qu'ils sont amenés à dépister.

La constitution de réseaux de laboratoires est un format adapté à la mise en commun de ces connaissances. Elle permet également d'entretenir une dynamique collective de progrès. En France,

un tel réseau existe depuis 30 ans (1982-2012) : le réseau Résapath. Centré historiquement sur la filière bovine, il est désormais étendu à l'ensemble des filières animales. Il fédère une soixantaine de laboratoires d'analyses publics et privés et collecte les données d'antibiogrammes de bactéries pathogènes animales provenant de quatre-vingt quatorze départements français. De nombreux dispositifs (dont l'organisation annuelle d'Essais Inter-Laboratoires d'Aptitude, EILAs) fiabilisent la qualité des données transmises aux vétérinaires, ou recueillies à des fins de surveillance. En 2011, plus de 25 000 antibiogrammes ont été enregistrés, positionnant ce réseau à un rang de couverture proche de celui des plus grands réseaux médicaux français sur ce sujet.

Par ailleurs, la place du Résapath dans les dispositifs de surveillance épidémiologique nationaux et européens de l'antibiorésistance est singulière. Unique en Europe chez l'animal, il est également le seul réseau vétérinaire membre de l'Observatoire National de l'Epidémiologie de la Résistance Bactérienne aux Antibiotiques (ONERBA), qui fédère par ailleurs seize réseaux de surveillance de la résistance bactérienne chez l'homme, en ville et à l'hôpital. Cette intégration permet la mise en commun permanente des données humaines et animales de la résistance bactérienne, et en assure une vision conjointe, particulièrement importante dans un contexte où les efforts pour la réduction des taux de résistance doivent nécessairement être couplés.

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

La recherche de l'antibiorésistance des bactéries issues des animaux traités par les vétérinaires n'est pas une analyse obligatoire. Pour autant, un Laboratoire National de Référence (Anses) existe, dont l'une des missions réglementaires est d'assurer le fonctionnement d'un réseau de surveillance, représenté en France par le Résapath.

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

La mesure 11 s'adresse aux laboratoires qui assurent l'analyse de l'antibiorésistance et de l'antibiosensibilité des bactéries isolées des prélèvements pathologiques qu'ils reçoivent de leurs clients (vétérinaires). Les objectifs de cette mesure sont de leur proposer des méthodes validées et adaptées à la médecine vétérinaire, et de les inciter à les utiliser. L'incitation à travailler en réseau est également un objectif de cette mesure.

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

Les méthodes qui doivent être mises en œuvre par les laboratoires pour assurer une analyse pertinente de l'antibiorésistance des bactéries animales sont connues et validées. Aucun moyen particulier n'est donc nécessaire pour le développement de méthodes. Afin de s'assurer de la comparabilité des performances des laboratoires et des données qui en seront issues, l'utilisation d'une méthode unique est nécessaire. Par cohérence avec l'existant, la méthode utilisée de façon uniforme au sein du réseau Résapath sera choisie pour être utilisée par les autres laboratoires (Afnor NF U47-107). Cette méthode est également reconnue par le Cofrac (programme 116 de bactériologie animale, ligne NF U47-107) et l'accréditation d'un nombre croissant de laboratoires peut donc être envisagée. En parallèle, les vétérinaires seront sensibilisés à la nécessité d'adresser leurs demandes d'analyses à ces laboratoires. En pratique, la capacité du laboratoire à mettre en œuvre la méthode NF U47-107 de façon satisfaisante et contrôlée devra constituer un élément de choix privilégié pour le vétérinaire.

L'incitation des laboratoires à utiliser des méthodes validées et à travailler en réseau représente un effort marginal puisque le réseau existe déjà. Cependant, des actions de communication pour inviter les laboratoires non encore adhérents à les utiliser. Certaines actions sont déjà entreprises par les associations de laboratoires telles que l'ADILVA et l'AFLABV; elles devront être renforcées. Le réseau (réseau Résapath) a démontré son dynamisme et sa crédibilité, ainsi que son positionnement majeur sur le sujet. Le réseau Résapath dispose déjà d'une visibilité importante au sein du monde vétérinaire et du monde médical, ce qui constitue un élément fort de confiance sur son aptitude à poursuivre son développement. Il apparaît naturel de le conforter et de l'étendre.

Des moyens inhérents à toute augmentation d'échelle sont également prévisibles. Ils concernent divers aspects de pilotage technique (organisation d'EILAs élargis, nouvelles actions de formation, ...), et la nécessité du développement d'un outil d'interface automatisé d'acquisition des données

d'antibiogrammes collectées auprès des laboratoires adhérents. Le transfert des données constitue une étape clé du dispositif, qui conditionne en retour les possibilités de restitution et d'actions auprès des adhérents du réseau, tant sur les plans méthodologiques que d'interaction avec leurs clients prescripteurs.

1.5. Estimation des besoins de financement

Les besoins de financement liés à l'augmentation d'échelle du pilotage technique (EILAs élargis, nouvelles actions de formation, etc.) seront évalués dans le cadre de conventions annuelles.

S'agissant de la mise en place d'un transfert uniformisé des données, les besoins de financement pourront concerner, selon la solution retenue, le financement d'une mission de développement et de déploiement d'un logiciel d'interface ou celui d'une mission d'adaptation d'un interface existant, tel que déjà en place dans les laboratoires pour la transmission des analyses réglementaires obligatoires (la compatibilité avec les EDI SACHA devra être prise en compte). Dans tous les cas, cet outil devra pouvoir être déployé au sein de tout nouveau laboratoire adhérent, y compris ceux non concernés aujourd'hui par les analyses réglementaires.

Le financement des actions de communication techniques et scientifiques est également à considérer, mais reste vraisemblablement modeste (prise en charge de réunions), compte-tenu de l'existence et du dynamisme des deux partenaires associés (ADILVA et AFLABV).

1.6 Bilan et indicateurs

Les deux objectifs généraux de la mesure 11 sont l'utilisation d'une méthode validée et le travail en réseau. Dans la perspective où l'adhésion au réseau existant Résapath est la configuration retenue, un indicateur d'efficacité unique peut être proposé, portant sur le nombre de nouveaux laboratoires adhérents par an. En effet, l'adhésion d'un nouveau laboratoire au Résapath implique de fait la mise en œuvre de la méthode NF U47-107 et le contrôle de ses performances pour cette méthode. La cible raisonnable à atteindre pour cet indicateur devra être fixée au regard des dépenses engagées sur cette action.

Le nombre d'antibiogrammes réalisés dans le cadre du réseau fera l'objet d'un suivi.

2. Suivi et réalisation de la mesure

Le fonctionnement actuel du réseau Résapath montre que la réalisation de la mesure 11 s'inscrit dans l'évolution naturelle de ce réseau depuis plusieurs années. Le seul point limitant concerne la hauteur du changement d'échelle dans les ambitions proposées par cette mesure.

Il est à noter que malgré la très forte croissance de ce réseau au cours des dernières années, des marges de progrès importantes subsistent. Certaines filières animales sont davantage couvertes que d'autres. Egalement, de nombreuses analyses d'antibiorésistance animale sont réalisées par des laboratoires de ville non adhérents et qui utilisent des méthodes non validées (animaux de compagnie, par exemple).

Le niveau de réalisation de la mesure 11 dépend en premier lieu du niveau de soutien financier. Dans un second temps, et avec la contribution des partenaires de cette action (ADILVA et AFLABV), une démarche d'incitation active pourra être entreprise avec des chances de succès probablement importantes, à en juger par le dynamisme actuel du Résapath. Le suivi sera assuré par les pilotes du Résapath.

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes,	Date prévisionnelle	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du	Commentaires, jugement qualitatif

Indicateurs	d'atteinte (mois année)		résultat	
Organisation d'une réunion de laboratoires non adhérents au Résapath – 1. présentation des enjeux. 2. identification des points à harmoniser (antibiotiques testés, antibiotiques rendus, méthode utilisée, ...). 3. Recensement des contraintes	Octobre - Novembre 2012			
Invitation des laboratoires non adhérents à la journée annuelle du Résapath.	27 Novembre 2012			
Organisation d'une réunion technique et d'arbitrage (DGAI) sur la solution informatique harmonisée pour la transmission des données (résultats d'antibiogramme) et son déploiement	Décembre 2012			
Recensement des laboratoires non adhérents au Résapath souhaitant adhérer au réseau, en vue d'une inscription aux EILAs d'avril 2013 (diagnostic de performance)	Janvier 2013			
Mise en œuvre de la solution informatique retenue (y compris déploiement dans les laboratoires)	Juin 2013			
Adhésion des laboratoires au Résapath et formation	Octobre 2013.			